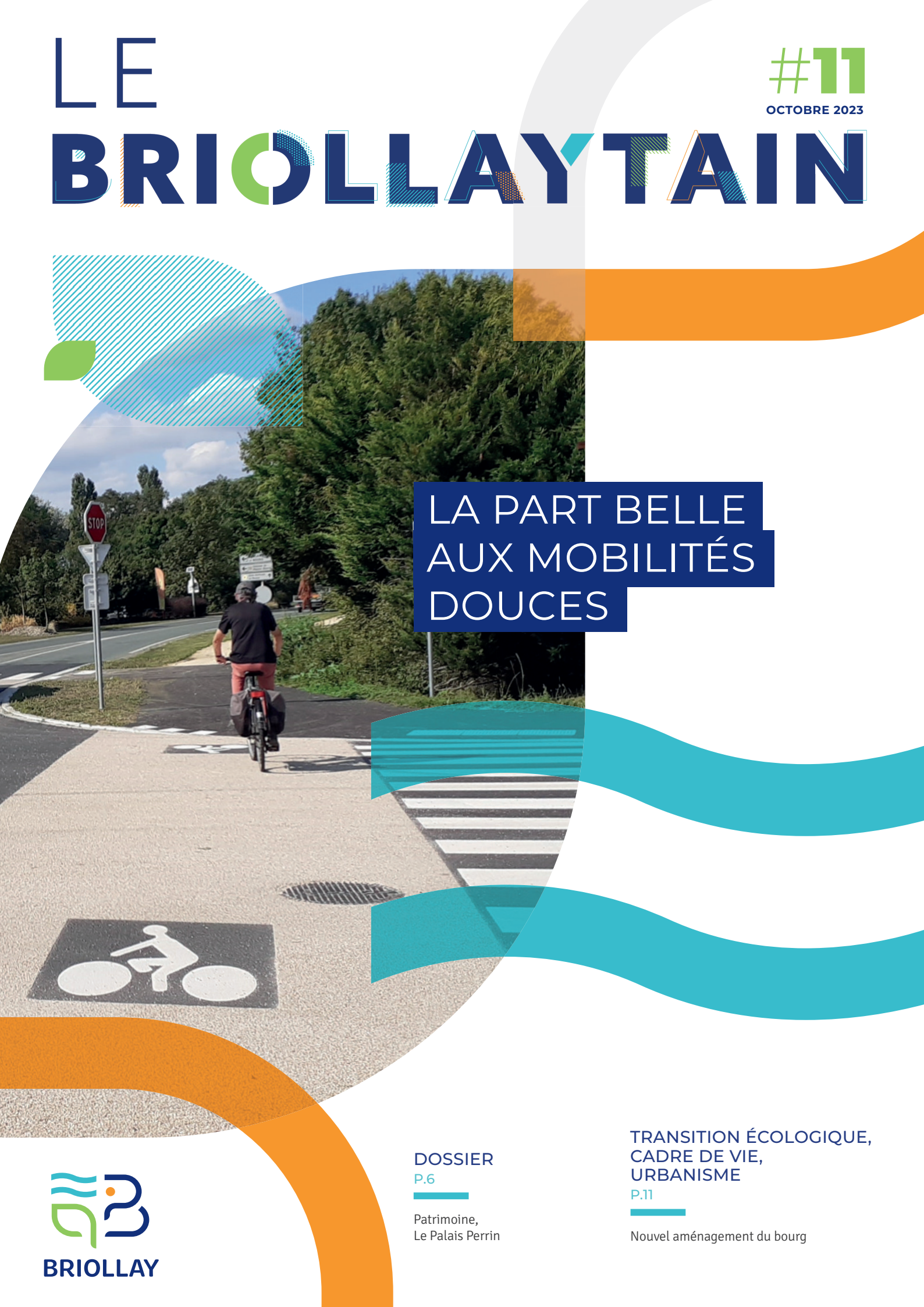


LE BRIOLLAYTAIN

#11

OCTOBRE 2023



LA PART BELLE AUX MOBILITÉS DOUCES

DOSSIER
P.6

Patrimoine,
Le Palais Perrin

TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
CADRE DE VIE,
URBANISME

P.11

Nouvel aménagement du bourg

ÉDITO

Chères Briollaytains,
Chers Briollaytains,



Alors que les températures n'ont cessé de grimper durant tout l'été, le bitume de nos rues a emmagasiné la chaleur et créé ainsi de véritables "îlots de chaleur".

Par chance, le premier atout de Briollay, c'est de bénéficier d'une végétation qui joue le rôle de climatiseur naturel. Alors l'équipe municipale a choisi d'intensifier encore le mouvement en plantant des arbres et, dans le même temps, a décidé de vous inciter à faire de même en vous aidant à "Planter un arbre dans votre jardin".

Pour apporter plus de fraîcheur en été et davantage de plaisir à voir passer les saisons le reste de l'année, nous irons donc plus vite et plus loin avec les Briollaytains.

C'est dans le même esprit et toujours avec vous que nous allons débiter dès le mois de novembre l'expérimentation du nouvel aménagement de notre centre-bourg. Au terme d'une large consultation, il fera la part belle aux mobilités douces et privilégiera la sécurité des piétons, des cyclistes tout en fluidifiant d'une certaine manière les trajets en voiture. Durant toute une année, vous serez amenés à évaluer et amender le dispositif avant qu'il ne soit confirmé dans sa forme définitive.

Après la réalisation cet été d'un plateau routier sécurisé au bas du chemin de la Guichardière, ce sont les chantiers du *club house* et du club jeunes qui débiteront enfin dans les prochaines semaines.

Je profite donc de cette rentrée pour saluer avec vous l'engagement de vos élus et de nos agents municipaux qui œuvrent quotidiennement à rendre notre commune toujours plus agréable et toujours plus résiliente.

Arnáud Hie
maire de Briollay

Rendez-vous
sur notre site internet

WWW.BRIOLLAY.FR

Suivez-nous sur Facebook

/BRIOLLAY

LA MAIRIE

Horaires d'ouverture
Lundi de 8 h 30 à 12 h 30.
Mardi, mercredi et jeudi
de 14 h à 17 h.
Vendredi de 10 h à 12 h 30
et de 14 h à 17 h.

Le service urbanisme
est ouvert le lundi matin,
le mardi et le mercredi
après-midi (sur rendez-
vous), le jeudi après-midi
(sans rendez-vous),
fermé le vendredi.

Le maire assure
une permanence
en mairie le jeudi et reçoit
sur rendez-vous du lundi
au samedi.

Les adjoints reçoivent
uniquement sur rendez-
vous du lundi au samedi.

Place O'Kelly
49125 Briollay

Téléphone : 02 41 42 50 28
Télécopie : 02 41 37 92 89

Courriel : mairie@briollay.fr

LE BRIOLLAYTAIN

Directeur de la publication :
M. le maire

Coordination : Sylvie
Foucher, Sophie Gagnepain

Mise en page : Sophie
Gagnepain

Photos : droits réservés

Distribué par les conseillers
municipaux et des bénévoles

Imprimerie Connivence -
Angers



SOMMAIRE

2

ÉDITO

4

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les échos du conseil
État civil

5

INFOS MUNICIPALES

Servitude de marchepied
Point travaux
Transport solidaire
Se garer à l'école
Siège auto
Trottinettes

6

DOSSIER :
PATRIMOINE,
LE PALAIS PERRIN

8

PARTICIPATION
CITOYENNE

Noël, ensemble embellissons
nos rues

Journée citoyenne

Inauguration Budget participatif

Soirée nouveaux arrivants

Réunions de quartier

10

TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
CADRE DE VIE, URBANISME

Soutien financier à la plantation
d'arbres

Aménagement du bourg

12

VIE SOCIALE,
ENFANCE, JEUNESSE

Restauration scolaire

Conseil municipal des jeunes

Des nouvelles de l'ALAE

Recrutement recenseurs

14

VIE ASSOCIATIVE

L'actualité des associations
de la commune

15

AGENDA

Les rendez-vous
de la commune

LE CONSEIL MUNICIPAL

LES ÉCHOS DU CONSEIL

Quelques-unes des décisions prises par le conseil municipal lors de ses réunions des 6 juillet et 7 septembre 2023.

- **Convention pluriannuelle d'objectifs** avec la **Fédération des Œuvres Laïques 49** : un avenant de prolongation est décidé pour l'année 2023/2024 ; les modalités financières prévues sont le reversement des recettes du service perçues par la collectivité au gestionnaire et la participation d'équilibre de la collectivité au financement du service, estimée à 117 977,52 € .
- **Enfance - restaurant scolaire** : mise à jour du règlement intérieur 2023-2024.
- **Enfance - accueil périscolaire et de loisirs** : mise à jour du règlement intérieur 2023-2024.
- **Restauration scolaire** : rapport annuel **Angers Loire Restauration 2022**.
- **Service scolaire - deux postes d'ATSEM à temps non complet** : emplois non permanents – sont votés afin que chaque classe de maternelle puisse être dotée d'un agent municipal.
- **Ouverture de cinq postes d'agents recenseurs** et désignation du coordonnateur de **recensement** en vue de la **campagne 2024**.
- **Création d'un poste de technicien territorial** spécialisé en patrimoine bâti, emploi contractuel **pour une durée de un an**.
- **Distributeurs automatiques de pizzas et de fromage** : les baux civils sont reconduits **pour 10 mois** avec les commerçants.
- **Soutien financier à la plantation d'arbres sur la commune** « Plantons un arbre dans notre jardin » (page 10).
- **Programme d'actions de prévention des inondations des Basses Vallées Angevines** : candidature à l'appel à projets afin de **mieux communiquer au travers de panneaux de sensibilisation et de réunions publiques** sur la thématique de la réduction de la vulnérabilité.

Consultez la liste des délibérations et les convocations du conseil municipal sur briollay.fr.

Suivez le conseil en direct ou en rediffusion sur la page **Facebook** de la mairie : [facebook.com/briollay](https://www.facebook.com/briollay)

Prochaines séances : **5 octobre et 9 novembre**

ÉTAT CIVIL

Naissances

- › Camille Pianka
- › Adélie Jubeau
- › Ambre Clavreuil
- › Hippolyte Lancelin

Mariages

- › Martin Méliza et Fabienne Rempartcole
- › Norman Fraslin et Marina Poirier
- › Emeric Thiébault et Marion Menenteau
- › Jérémy Sellin et Delphy Blin

Pacs

- › Maxime Quesne et Adeline Renaud

Décès

- › Jean-Marie Rabu
- › Joël Delépine
- › Victor Bocquel

Pour prendre rendez-vous avec le service état civil :
à etacivil@briollay.fr
ou à mairie@briollay.fr

INFOS MUNICIPALES

LES SERVITUDES DE PASSAGE : SERVITUDE DE MARCHEPIED

Les servitudes de passage
Les servitudes sont des bandes de terrain le long de la rivière qui appartiennent au propriétaire riverain mais que le riverain doit laisser libre pour le passage :

- › des services de police de l'eau et de sécurité, du personnel gestionnaire du cours d'eau chargé de l'entretien,
- › des pêcheurs et des piétons.

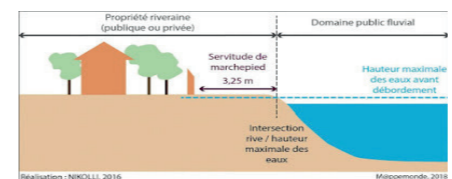
Servitude de marchepied

Sur chaque berge, tout propriétaire riverain d'un cours d'eau du **domaine public fluvial** est dans l'obligation de laisser le passage des piétons et l'entretien de ce passage sur **une bande de 3,25 m de large** à partir de la limite du domaine public fluvial (DPF).

Il lui est interdit de poser des clôtures et de réaliser des plantations dans cet espace.

Des panneaux sont installés par le département de Maine-et-Loire.

Pour plus d'information, contactez le service rivières du département : 02 41 81 47 42 – aot@maine-et-loire.fr.



POINT TRAVAUX

L'aménagement du **chemin de la Guichardière** est maintenant terminé avec la création du **plateau au carrefour de la RD52**. Nous avons constaté depuis un vrai ralentissement des véhicules.

Le **prolongement de la voie cyclable venant de Vérigné** est lui aussi achevé, sécurisant ainsi les déplacements doux vers le bourg de Briollay et inversement. Un projet est en cours pour une continuité jusqu'au rond-point des Varennes.

Les **mâts d'éclairage du stade** ont été remplacés avec un retour positif des utilisateurs. La luminosité sera affinée puisqu'un abaissement est possible pour les entraînements. En cas de match, elle pourra être réajustée.

Les travaux du **club house vont démarrer début octobre**. Les associations utilisatrices de la salle seront informées régulièrement de l'avancement et des gênes qui pourraient être occasionnées.



LE TRANSPORT SOLIDAIRE

Le transport solidaire met en relation des chauffeurs bénévoles avec des personnes sans moyen de transport. Il permet de se déplacer pour réaliser les actes nécessaires à la vie courante (visite médicale, démarche administrative, recherche d'emploi, entretien d'embauche, loisirs, courses...).

Il est proposé aux habitants de Briollay, de tout âge, sans moyen de locomotion et ne pouvant pas utiliser les services habituels (taxi, transport en commun...).

Le bénéficiaire paie directement un dédommagement au chauffeur pour les frais kilométriques soit : 50 centimes du kilomètre. **Les bénévoles réalisent ces transports sur leur temps personnel et selon leurs disponibilités.**

Vous souhaitez devenir chauffeur bénévole ?

Rejoignez l'équipe de chauffeurs bénévoles !

Nous manquons de bénévoles. Vous pouvez devenir chauffeur du transport solidaire et apporter, vous aussi, votre contribution aux actions de solidarité sur la commune.

Renseignement à la mairie de Briollay : 02 41 42 50 28.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

SIÈGE AUTO

Un mois après la rentrée scolaire 2023-2024, notre police municipale fait le constat de plusieurs manquements aux règles et obligations de sécurité routière.

Il est indispensable que votre enfant prenne l'habitude de voyager attaché. Ceci, dès son plus jeune âge et quelle que soit la distance à parcourir. Trop d'enfants sont encore mal attachés ou installés dans un dispositif inadapté ou à l'avant avant l'âge autorisé.



DÉPOSER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE

À l'école de Briollay des barrières ont été installées par la police municipale et les agents municipaux afin de créer une zone sécurisée pour les piétons et les poussettes.

Il vous est demandé de ne pas vous stationner devant ces barrières afin de ne pas gêner ou empêcher la circulation.

TROTINETTE ÉLECTRIQUE

PETIT RAPPEL DES RÈGLES

Vous devez voyager seul(e), passager interdit, sans casque audio, oreillettes, ni téléphone à la main ! La trottinette électrique est un engin de déplacement personnel.

À Briollay, il est interdit d'emprunter les trottoirs, sous peine d'une amende de 135 €. Seules les trottinettes sans moteur sont autorisées à s'y aventurer à condition de rouler à moins de 6km/h et de prendre bien garde à la sécurité des piétons. À trottinette électrique, vous devez emprunter les pistes et bandes cyclables lorsqu'elles existent, ou la chaussée.

Attention aux excès de vitesse, 25 km/h maximum ! Si vous êtes propriétaire d'un engin capable de vous faire avancer plus vite, vous risquez une amende de 1 500 € (5^e classe).



source : securite-routiere.gouv.fr

DOSSIER : PATRIMOINE

LE PALAIS PERRIN

Ancien palais de justice

Depuis de nombreuses années les **jours du patrimoine** sont l'unique occasion de visiter le **palais de justice** situé **Place de l'Église**.

C'est à ce moment-là qu'il est ouvert au public **grâce à la volonté d'élus et de bénévoles** qui en racontent l'histoire à partir des éléments connus et assurent la visite commentée d'une partie de ce rare exemple de **bâtiment civil de style roman**. Il offre en effet la particularité de présenter **trois belles façades percées de baies géminées** traitées dans un style roman.

L'édifice conserve dans la **mémoire collective sa fonction d'auditoire** et a fait l'objet d'une **première étude par Marcel Le Tourneau**, publié en 1894-1895. Il a été inscrit sur la **liste supplémentaire des monuments historiques en 1975** pour les façades et les toitures ; la **protection a été étendue à l'ensemble du bâtiment par arrêté en date du 12 décembre 1995**.

D'abord privé, il est devenu **propriété communale depuis 2013**.

Déroulement de l'étude et restitution



Jusqu'alors daté dans le courant du XII^e siècle, la **datation par dendrochronologie** le situe avec certitude début du XIII^e siècle et plus précisément entre 1225 et 1235.



Comment en arrive-t-on à une telle précision ?

La **technique de dendrochronologie** consiste à prélever des « carottes » dans des bois de plancher ou de charpente et de les comparer avec un référentiel basée sur l'analyse des cernes annuels de croissance des arbres. **Ce procédé permet de dater, parfois à l'année près, les phases d'abattage des arbres qui ont servi à la construction de bâtiments**. Ces bois sont utilisés pratiquement dès l'abattage, sans séchage préalable. D'autres bois utilisés lors de travaux de renforcement correspondent à du réemploi.

Entre août et décembre 2021, **une première étude de prospection a été réalisée** suivie de dix journées de terrain réparties entre mai et août 2022. L'accent a été mis sur la **restitution de l'état primitif du bâtiment** et sur la recherche de traces éventuelles **liées à l'exercice de la fonction judiciaire** et attestées dans les archives à partir du XVII^e siècle.

Les études réalisées au cours de l'année et restituées en 2022 **en vue du dossier de classement au titre des monuments historiques** ont révélé ou mis à jour des aspects ignorés ou erronés.



Qu'apprend-on sur la fonction de l'ancien palais de justice ?

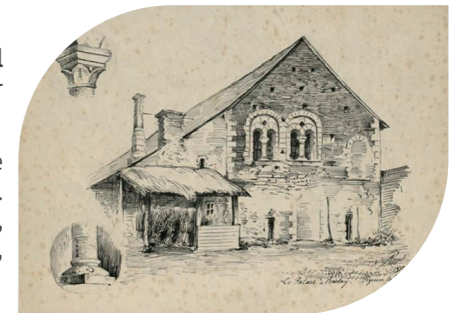
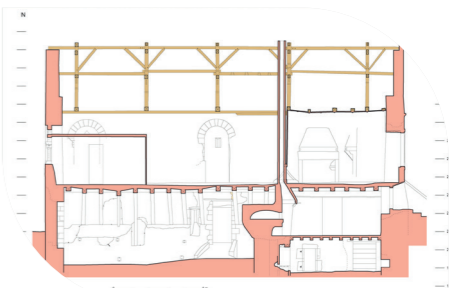
Probablement construit par les seigneurs de Briollay, il **pourrait avoir été destiné aux officiers en charge de la gestion de la seigneurie**. Ceci n'exclut pas son utilisation ponctuelle comme lieu de justice.

Les fonctions de ce bâtiment appelé « palais Perrin », « perron » puis « ancien palais de justice », ont évolué au cours des siècles et la fonction de justice n'apparaît probablement qu'au cours des XVII^e et XVIII^e siècles. **Cette fonction judiciaire n'est formellement attestée dans les sources d'archives qu'à partir de 1620** avec la première mention de « palais où l'on rend la justice ». Cette fonction d'auditoire est matérialisée par la construction de deux cellules de prison superposées attestées par le repérage d'un double conduit de latrines et l'installation, à l'étage, d'une barrière sans doute destinée à délimiter le parquet de l'auditoire.



L'ajout d'un **grand appentis adossé contre le mur oriental attesté au XVII^e siècle** semble lié à l'installation d'un pressoir seigneurial.

La reprise de la façade du logis médiéval et l'aménagement d'une pièce lambrissée au premier étage n'ont pu être datés précisément. **D'autres travaux ont suivi dans le courant du XIX^e siècle, entre autre à l'emplacement de la geôle en rez-de-chaussée, servant d'habitation.**



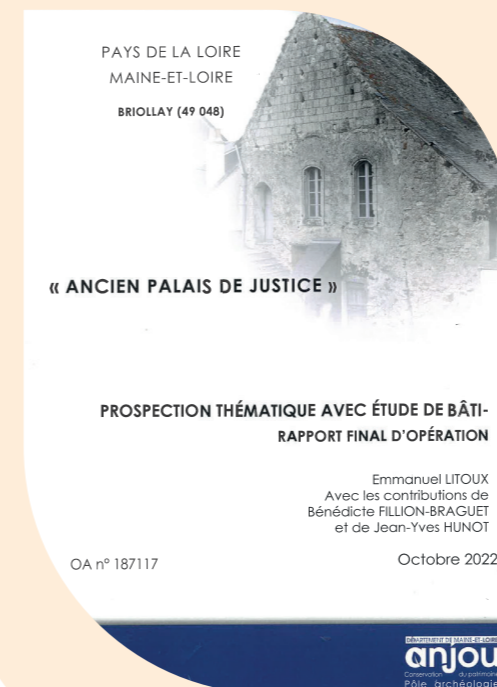
Procédure de demande de classement du bâtiment au titre des monuments historiques

Les études réalisées au cours de ces dernières années vont permettre de **déposer un dossier de demande de classement au titre des monuments historiques**.

Les **archéologues du département de Maine-et-Loire** qui ont réalisé l'étude et le dossier cité ci-dessous, publieront pendant la procédure de demande de classement un article portant sur Briollay dans le **prochain volume du congrès archéologique de France** à paraître à l'automne. En fonction des résultats, le département pourra ou non solliciter le vœu de classement auprès de la commission régionale, puis **présenter ce dossier devant la commission nationale**.

À suivre...

Pour en savoir plus



Certains éléments sont extraits du dossier *Prospection thématique avec étude de bâti*, rapport final d'opération réalisé par Emmanuel Litoux du pôle archéologique du département du Maine-et-Loire avec les contributions de Bénédicte Fillion-Braguet et Jean-Yves Hunot.

Les diapositives de présentation de l'étude sont consultables sur briollay.fr, **l'intégralité du document de l'étude est consultable en mairie**.



PARTICIPATION CITOYENNE

OPÉRATION NOËL À BRIOLLAY

Ensemble, embellissons nos rues

Cette année, célébrons Noël comme il se doit grâce à la première édition de l'opération "Noël à Briollay : Ensemble, embellissons nos rues". Cette opération unique consiste à offrir une décoration réalisée dans le cadre de la journée citoyenne du 7 octobre à tous ceux qui participent en décorant leur façade de maison. Nous sommes impatients de voir nos rues s'embellir de la créativité de notre communauté !

L'idée est simple et ouverte à toutes les interprétations : **décorez votre façade avec tout type d'objets de Noël** qui évoquent la magie des fêtes. Que vous préfériez des guirlandes chatoyantes, des décorations traditionnelles ou des créations originales, **laissez libre cours à votre imagination pour embellir votre maison**. Une seule contrainte : en faire profiter tout le monde en étant visible depuis l'espace public.

La mairie de Briollay souhaite récompenser votre créativité et votre esprit festif. Pour participer, **il vous suffit de vous inscrire auprès de la mairie** et décorer votre façade avec soin. **En retour, vous recevrez une étoile de Noël**, une pièce unique, qui symbolise votre contribution à l'embellissement de notre commune. **Le nombre de pièces est limité, l'inscription préalable est donc requise.**

"Noël à Briollay : Ensemble, embellissons nos rues" est bien plus qu'une opération de décoration, c'est une invitation à unir nos efforts pour **faire briller la magie de Noël** dans chaque coin de notre belle commune. Et c'est l'occasion de montrer notre solidarité et notre esprit festif à travers des décorations magnifiques.

Rejoignez-nous dans cette aventure et faites de Briollay un endroit encore plus merveilleux pour célébrer ensemble les fêtes de fin d'année. **Décorez, participez, et recevez votre étoile magique !**




LES RENCONTRES CITOYENNES

VOTRE QUARTIER ? PARLONS-EN ENSEMBLE !

Ces rencontres sont désormais bien installées et, pour la troisième année consécutive, la présence de nombreux habitants montre l'intérêt qu'elles présentent.



Dernière rencontre de quartier

 Voie ferrée / Noirieux :
samedi 14 octobre
de 10 h à 12 h 30 - Salle des Tilleuls

DES NOUVELLES DU BUDGET PARTICIPATIF

Inauguration des dernières réalisations du budget participatif.

Après l'espace fitness installé au parc des Varennes, c'est le tour des trois projets suivants, choisis par les Briollaytains, d'être inaugurés. Le 12 juillet, entourés des porteurs des projets ("ponton à Vérigné", "Le banc le long de la Sarthe", aménagement de nouveaux "espaces pique-nique" dont un à l'entrée du marais avec barbecue et table PMR), les élus et les agents ayant suivi le déroulement des opérations ont inauguré ces nouveaux aménagements. **Une étude financière du projet arrivé en cinquième position lors des votes est envisagée, en fonction de l'évolution des coûts. Il s'agit de l'abri de jardin avec récupérateur d'eau de pluie pour le jardin partagé.**



“ Briollay donne vie à vos idées ! ”



SOIRÉE NOUVEAUX ARRIVANTS

Vous êtes arrivés à Briollay au cours des années 2022 ou 2023 ?



Le 10 novembre 2023, une soirée conviviale d'accueil et d'échange vous est consacrée afin de vous présenter notre village et d'échanger avec vous.

Faites-vous connaître et inscrivez-vous en mairie avant le 3 novembre.



JOURNÉE CITOYENNE

Construire Briollay, ensemble.

La 6^e édition de la journée citoyenne se déroulera le **samedi 7 octobre 2023**. Chaque année il vous est possible de proposer des idées de chantiers facilement réalisables et en lien avec l'environnement, le cadre de vie, la transition écologique ou la participation citoyenne. Cette année vous aviez jusqu'au 31 juillet pour proposer vos idées à communication@briollay.fr.

Les bulletins d'inscription pour la journée citoyenne ont été distribués dans les commerces et sont également disponibles à l'accueil de la mairie.

DEMANDEZ VOTRE
BULLETIN D'INSCRIPTION



CHANTIERS RETENUS

- 1 Atelier déco de Noël : opération « Ensemble embellissons nos rues »
- 2 Boîte à livres (finitions) et réalisation d'une boîte à infos
- 3 Réfection des panneaux en bois du marais pédagogique et point infos « lutte frelons asiatiques »
- 4 Opération « Nettoyons notre environnement » (plusieurs secteurs)
- 5 Entretien du mobilier urbain
- 6 Tous au jardin partagé pour l'entretien d'automne
- 7 Restauration / préparation repas
- 8 Balisage et entretien du sentier « Au fil de la Sarthe »
- 9 Défrichage du sentier « Val de Sarthe »
- 10 Défrichage des saules aux abords du ponton, à Vérigné
- 11 Retrait du polystyrène au plafond du local de rangement (salle de sport) et entretien des abris de touche (stade)

Un grand merci pour votre adhésion à cette journée citoyenne 2023 !



SAMEDI
07
OCTOBRE



La municipalité organise la 6^e journée citoyenne avec la complicité des habitants.

DE 8 H 30 À 12 H 30
SUIVI DU REPAS

BRIOLLAY

 briollay.fr

TRANSITION ÉCOLOGIQUE SUIVEZ LE FIL VERT

SOUTIEN FINANCIER À LA PLANTATION D'ARBRES SUR LA COMMUNE

« PLANTONS UN ARBRE DANS NOTRE JARDIN »

Dans la continuité des travaux réalisés sur la thématique des arbres par le groupe citoyen et la commission Transition écologique, cadre de vie et urbanisme, un encouragement à la plantation d'arbre sur la commune a été acté par tous les membres. Celui-ci se traduit par une aide financière pour tout achat et plantation d'arbre.

Pourquoi planter un arbre ?

Les arbres jouent un rôle significatif dans la lutte contre le réchauffement climatique. Ils ont la capacité d'abaisser la température en absorbant et réfléchissant une partie du rayonnement du soleil, procurent de l'ombrage et favorisent la biodiversité tout en améliorant le cadre de vie.

Briollay s'est engagée à développer la canopée de son territoire en végétalisant d'une part les espaces publics de la commune et, d'autre part, en aidant financièrement les Briollaytains à végétaliser leur jardin.



LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE C'EST AVEC VOUS !

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Le montant de la contribution de la commune est fixé à 40 € pour tout achat d'un arbre dont le prix est supérieur à 80 €. L'achat d'un arbre à un tarif inférieur à 80 € TTC ne pourra pas être éligible à une aide financière de la commune. Une seule contribution sera accordée par adresse.

Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

- Être propriétaire de son jardin à Briollay ;
- Réaliser un dossier de demande de participation financière ;
- Acheter son arbre dans une pépinière ou auprès d'un distributeur spécialisé en Maine-et-Loire (hors supermarchés) ;
- Planter son arbre en pleine terre et non en bac ;
- Seuls les arbres, suivant leur définition botanique, sont concernés par cette action. Ainsi le dispositif ne pourra être accordé pour des arbustes, ou autres plantes telles que des bambous, bananiers, palmiers ;

Aucune plante reconnue comme invasive ne pourra faire l'objet d'une participation au titre de cette démarche. La liste est disponible sur l'Office National de la Biodiversité (OFB) voici quelques exemples d'espèces exotiques envahissantes (EEE) :

- *Acacia saligna* – Mimosa à feuilles de Saule
- *Ailanthus altissima* – Ailante glanduleux
- *Triadica sebifera* – Arbre à suif
- *Robinia pseudoacaci*- Robinier faux acacia

Les aides seront accordées pour les achats effectués entre le 1^{er} octobre 2023 et le 31 mars 2024. Le dossier de demande doit être déposé en mairie avant le 15 avril 2024. L'examen des dossiers sera effectué d'avril à juin 2024. Le budget alloué à l'opération étant fixe, les aides seront attribuées en fonction de l'ordre d'arrivée des dossiers complets et éligibles.

Un contrôle pourra être réalisé par la commune.



Délibération du conseil municipal du 7 septembre 2023.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE CADRE DE VIE ET URBANISME

NOUVEL AMÉNAGEMENT DU BOURG

Cette fois-ci on y est !

Après les consultations en réunions publiques de fin 2022 et les ajustements techniques nécessaires, la phase expérimentale de l'aménagement du bourg se réalisera début novembre (lundi 6, sauf imprévu). Lors de la dernière réunion publique de restitution du 20 avril dernier, vous étiez nombreux à souhaiter certains ajustements et nous en avons tenu compte.

Que faut-il retenir de cet aménagement ?

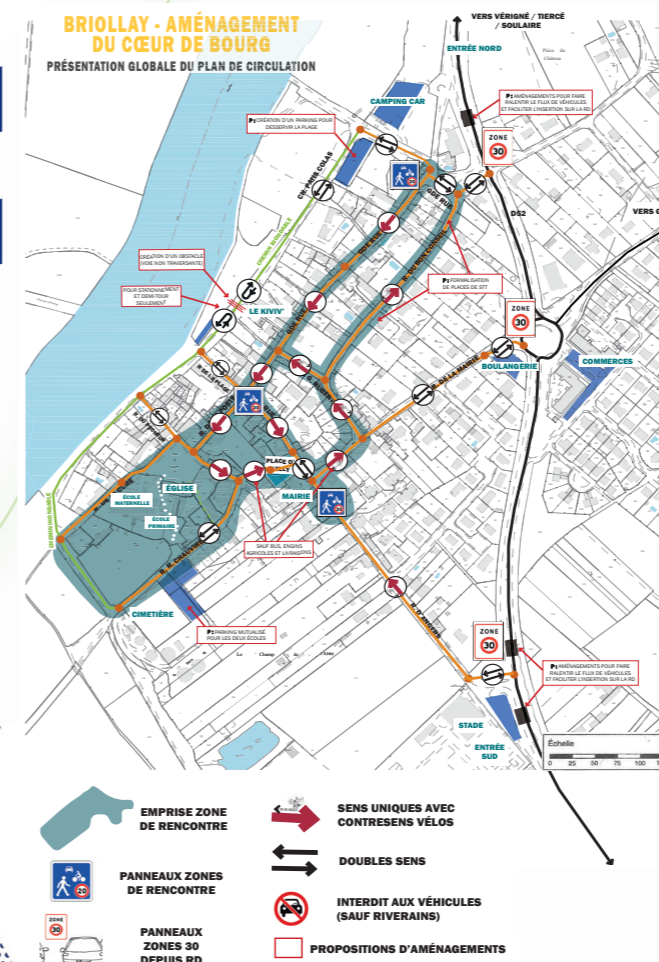
Expérimental : on se donne un an de mise en œuvre avant de valider le projet. Pour toute suggestion ou ajustement les Briollaytains seront invités à formuler leurs observations à mairie@briollay.fr.

Mise en avant de la sécurité : les vitesses seront réduites sur certaines portions à 30 ou 20 km/h afin de garantir un maximum de sécurité aux vélos et aux piétons.

Axé sur la mobilité douce : afin de garantir une circulation optimum des vélos, plusieurs rues seront en sens unique permettant une certaine fluidité des trajets en voiture.

Accessibilité des riverains : une attention particulière sera portée aux riverains en préservant des places de stationnement matérialisées au sol et des emplacements seront réservés aux containers poubelles.

EXEMPLE DE PRÉFIGURATION : GRANDE RUE



VIE SOCIALE, ENFANCE, JEUNESSE

RESTAURANT SCOLAIRE TARIFICATION SOCIALE

Lors du conseil municipal du 9 juin dernier, les élus ont décidé de mettre en application la tarification sociale afin de permettre aux familles les plus modestes de bénéficier de repas scolaires à 1 € dès la rentrée.



Cette tarification s'adresse aux parents dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1 000 €.

Ce dispositif permet d'alléger le poids des dépenses d'alimentation pour les familles les moins favorisées. À cette fin, l'État compense de 3 € chaque repas servi à 1 €.

Le partenariat est signé pour 3 ans, sans garantie de maintien du dispositif au-delà.

Pour les autres tarifs, une grille tarifaire plus progressive a été mise en place : ainsi la collectivité est passée de 6 tranches de quotient à 7 tranches, allant jusqu'à un quotient supérieur à 2 200 €.

Les élus ont fait le choix de la gamme « Egalim améliorée » dès la rentrée 2023-2024 afin de proposer une meilleure qualité alimentaire. Au moins 50 % de produits sont locaux et 20 % issus de l'agriculture biologique. De nombreuses denrées sont également labellisées : les viandes, les poissons, les œufs...



LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Après des vacances bien méritées, nos jeunes ont repris leur place au conseil.

Changement de classe pour tous mais surtout changement d'école car six jeunes sont rentrés en 6^e au collège.

Les commissions *sport* et *environnement* ont repris avec les projets à affiner : plantation d'arbres et arbustes dans la cour de l'école et création d'un *pump track*.

Les jeunes se donnent à fond pour Briollay !



DES NOUVELLES DE L'ALAE

Cet été, comme chaque année, l'ALAE (accueil de loisir associé à l'école) de Briollay a proposé différents mini-camps pour les enfants. Toutes les tranches d'âge étaient concernées par ces mini-séjours. Nous vous proposons un bref résumé de ces vacances qui se sont déroulées au camping Moredena à Morannes-sur-Sarthe.

Les vacances d'été

Les *Loustics* ont eu l'occasion de montrer leurs compétences en piraterie à travers une chasse au trésor, des jeux d'eau et la construction de la flotte du camp. Vu ce qu'ils ont appris, Barberousse n'a qu'à bien se tenir !



Les *Queniaux* se sont parfaitement entraînés pour les Jeux olympiques de 2024, notamment pour les épreuves de biathlon, de canoë-kayak et de course d'orientation. Nous espérons qu'ils crèveront l'écran l'été prochain et qu'ils nous ramèneront plusieurs médailles.



Les jeunes de 10 ans à 13 ans, quant à eux, se sont échoués sur l'île déserte de Moredena. À travers leur journal de naufragés, nous avons

appris qu'ils ont été confrontés à divers défis comme un Escape-Game, un Archery-Tag ainsi que du Stand-up Paddle. Tout le monde est bien revenu !

En somme, les mini-camps de cet été se sont très bien passés et l'ALAE a hâte de réitérer l'expérience l'été prochain.

LES VACANCES À L'ALAE !

La vie au centre pendant les vacances à l'ALAE est toujours très dynamique. Entre les animations de l'équipe et les activités extérieures, pas le temps de s'ennuyer : roller, sortie découverte, activités autour des 5 sens...

Les familles suivent leurs actus sur l'application Kidizz.

02 41 42 58 14
ou 07 66 19 40 74
alaebriollay@fol49.org

 **Recensement**
de la population 2024

Devenez Agent Recenseur :
Collectez, Comptez,
Contribuez !

RECRUTEMENT D'AGENTS RECENSEURS

Le recensement de la population démarrera le **18 janvier 2024** à Briollay et pour ce faire, **5 agents recenseurs seront nécessaires. Nous faisons donc un appel à candidatures.**

Vous aimez le contact avec les personnes, vous êtes rigoureux, organisé, discret, mobile et disponible (sur 6 semaines environ) à partir de début janvier. Ce job est fait pour vous !

Si vous souhaitez participer à cette aventure, merci de nous envoyer votre candidature à personnel@briollay.fr, pour plus de renseignements, contactez-nous au **02 41 42 50 28**.

Rémunération forfaitaire sur la base du nombre de foyers recensés.

VIE ASSOCIATIVE

ARTEMPOSONS



La saison 2022-2023 a été riche avec la découverte du *dundum* danse lors d'un stage avec **Sla Dekonou** mais aussi avec la participation de quelques danseuses de l'association au gala de l'**USB Modern Jazz** et elle s'est conclue en beauté lors d'un stage de danse avec **Adama Tibiri**, danseur Burkinabé.

C'est maintenant reparti pour une nouvelle saison au rythme des percussions avec huit stages programmés tout au long de l'année.

À noter dans vos agendas, les dates des stages de danse africaine à venir, animés par Aline Causse ou un intervenant extérieur mais toujours accompagnés de percussionnistes.

Dimanches : 1^{er} octobre, 12 novembre, 21 janvier, 18 février, 17 mars, 14 avril, 26 mai et 9 juin de 10 h à 12 h à la salle de danse du complexe sportif.

En attendant nous vous invitons à venir écouter nos percussionnistes qui vont encourager et motiver les coureurs/cyclistes du *Run and Bike* de Briollay le 15 octobre prochain au son des rythmes africains.

Renseignements et inscriptions sur la page Facebook ou à artemposons@gmail.com.

BRIOLLAY DÉCORATION FLORALE

Atelier Art Floral
Salle Reine des Prés de 9 h 30 à 11 h 30

- Samedi 21 octobre
- Samedi 18 novembre
- Samedi 16 décembre

En 2024 : le 20 janvier, 17 février, le 16 mars, le 20 avril, le 18 mai et le 15 juin.

Madame Suzel Maître :
02 41 42 05 02

À SAVOIR

Bonne rentrée à tous

Le 2 septembre, 23 associations étaient présentes au forum pour faire la promotion de leur activité et procéder aux inscriptions des adhérents.

À noter, une nouvelle discipline, le yoga, est proposée par la section USB musculation-fitness.

CONFRÉRIE DES CHEVALIERS DE LA BONNE HUMEUR

Deux événements à venir cette année !

Une **journée libre à Paris** est organisée le 14 octobre. Ce voyage en autocar de tourisme est ouvert aux adultes et aux enfants accompagnés.

Départ à 4 h 30 du parking de la salle des sports de Briollay, arrivée à Paris à 9 h 30 Boulevard de Rochechouart.

Le groupe repartira de Paris à 21 h 45 du Boulevard de Rochechouart.

Renseignements et inscriptions auprès de Madame Nicole Durand au 06 83 26 26 36 ou au 02 41 42 51 22.

La **9^e Bourse aux jouets** se tiendra le week-end des 25 et 26 novembre 2023 à la Salle des Nénuphars de 9 h à 18 h.

Renseignements et inscriptions auprès de Madame Muriel Garcia au 06 15 96 97 59 ou Madame Martine Lecornier au 06 71 06 36 31.

O'LES CHŒURS

La chorale O'les Chœurs entame sa deuxième année et nous avons commencé nos répétitions début septembre.

Tous les mardis soirs à 20 h 30 nous nous retrouvons à la salle Reine des Prés autour de notre cheffe de Chœur Anne Foucher. C'est dans la joie et la bonne humeur que nous travaillons nos textes, plutôt contemporains, mélangeant plusieurs styles.

Venez gratuitement vous essayer au chant à l'occasion d'une répétition sans engagement. Nous aurons l'occasion de présenter notre répertoire lors d'un concert courant du mois d'octobre ou de novembre (information à venir).

Renseignements et inscriptions auprès de Yannick Daniel au 06 12 91 34 11.

VIÊT TÀI CHI

L'association de Viêt Tai Chi de Briollay vous propose de découvrir les arts internes vietnamiens le *Tài Chi* et le *Qi Gong*.

Ces pratiques vous permettront d'améliorer et d'entretenir votre forme physique, votre équilibre, votre mémoire et votre concentration. Ces activités sont accessibles à tous les âges de la vie quelle que soit sa condition physique. Les mouvements s'adaptent aux capacités de chacun.

Le club accueille des débutants chaque année.



Le *Qi Gong* fait circuler harmonieusement l'énergie vitale, le Qi, dans le corps pour renforcer les organes et prévenir les maladies. Moins exigeant que le *Tai Chi* d'un point de vue corporel, il nécessite toutefois une pratique régulière pour en ressentir les bénéfices.

Le *Tai Chi* est un art martial interne. Ses mouvements lents et fluides servent autant à se détendre qu'à se défendre. Les formes travaillées sont plus complexes et longues que dans la pratique du *Qi Gong*. Elles sont soutenues par l'explication des gestes martiaux.

Les cours ont lieu le mercredi à la salle des Nénuphars :

- 17 h 30 : Qi Gong
- 19 h : Tai Chi

Cours d'essai gratuit jusqu'au 25/10/2023.

Renseignements : vtcbriollay@gmail.com ou Stéphane Gaudard au 06 60 78 18 87

LES ARLEQUINS DE LA PLAGE

Qualité stricte !

La nouvelle comédie des Arlequins de la plage.

Ils joueront à :

- Briollay les 1^{er} et 2 décembre 2023, salle des Nénuphars à 20 h 30.
- Tiercé, "Le Pax" les 13 et 14 octobre ainsi que le 22 et 23 décembre 2023.
- Écouflant, "Le Vallon des Arts" les 15 et 16 décembre 2023.

"Qualité Stricte ! certifie la qualité de votre entreprise. Vraiment ? Avec l'aide involontaire d'Éléonore l'ingénue et sous le regard acerbe de Cindy la perspicace, Daniel arnaque les clients. Jusqu'au jour où l'un d'eux, un dénommé Martin, alerte l'incorruptible Hilde, l'inspectrice des ministères. Une occasion pour Armand, l'associé de Daniel, de se débarrasser de son acolyte. Au milieu de ce règlement de compte, une succession de roueries et de lâchetés, fait irruption Bernard-Henri, qui croit reconnaître en Armand son père. Mais au fait : on dit Armand ou Armando ? On l'a compris : Qualité stricte ! n'est pas une entreprise comme les autres."

Les Arlequins de la plage joueront au profit de l'association "Les Blouses Roses" le vendredi 13 octobre 2023 à 20 h 30 à Tiercé L'intégralité des recettes sera versée à cette association qui a pour principale mission de distraire les enfants hospitalisés et les personnes âgées en Ehpad par des activités ludiques, créatives.

USB ROLLER

La roue tourne pour l'USB Roller...

Une nouvelle année a démarré pour le club avec un bureau en partie renouvelé. Nous remercions chaudement Jean-Baptiste Doisneau pour son engagement au sein de l'USB Roller pendant de nombreuses années et nous saluons l'arrivée au poste de présidente de Magali Fortineau, vice-trésorière l'an passé. Au sein du nouveau bureau, la même envie que tout roule est toujours présente et guide le club dans toutes ses actions.

En juin dernier, notre désormais traditionnelle sortie au lac de la Monnerie a été baignée de soleil, un moment fort agréable pour le club et ses adhérent.e.s ! En fin d'année prochaine, plusieurs sorties seront, comme toujours, proposées à celles et ceux qui ont envie de sentir le vent sur leur visage en venant rouler en extérieur.



Les cours ont repris dans la bonne humeur habituelle sur les mêmes créneaux que l'année précédente : lundi soir pour les ados (dès 11 ans) et les adultes confirmés, les samedis matins pour les adultes débutants, les enfants confirmés et les enfants débutants. usbroller@gmail.com

Les Arlequins de la Plage

Présentent

Qualité Stricte !

THEATRE



Une comédie écrite par Antoine Barret mise en scène par Marc Varinot

AVEC

Par ordre d'entrée en scène

Lauren Bobot - Antoine Barret - Yvonne Aubry - Lionel Cholet - Marc Varinot - Nicolas Caron - Marie - Françoise Viretti - Chantal Mandru

Les 13 et 14 octobre à TIERCÉ au Cinéma le PAX à 20 h 30

Les 15 et 16 décembre 2023 à ECOUFLANT Salle du VALLON DES ARTS à 20 h 30

Les 22 et 23 décembre 2023 à TIERCÉ au Cinéma le PAX à 20 h 30

Billetterie/réservations : <https://www.les-arlequins-de-la-plage.fr/>
ou au : 06 15 55 57 84

NOTA BENE

Les informations, articles rédigés et visuels des associations pour le prochain magazine devront parvenir en mairie à l'adresse mail communication@briollay.fr au plus tard le **17 novembre 2023**.

BRIOLIVRE

Notre bibliothèque associative renouvelle les livres et documents le plus souvent possible. Des achats réguliers suivent au mieux les sorties littéraires et, deux fois par an, nous procédons à des échanges avec le Bibliopôle pour moitié des ouvrages.

Contre une cotisation annuelle les familles peuvent emprunter 5 livres par personne pour une durée de trois semaines.

Pendant l'année scolaire, la bibliothèque est ouverte au public 4 jours par semaine.

À l'exception des vacances de Noël,

l'ouverture du mardi est maintenue pendant les vacances scolaires.

En partenariat avec l'école, les bénévoles contribuent à familiariser les élèves à la lecture par des prêts de livres et des séances de lecture de contes.

Ils organisent également des spectacles gratuits au moment des fêtes de Noël et de Pâques et proposent une bibliothèque éphémère de plein air pendant le festival des Arts Cocottes de Vérégné.

Renseignements : briolivre@gmail.com

LES BAMBINS

L'association "Les Bambins" créée en 2000 propose des matinées ludiques et récréatives aux enfants de 0 à 3 ans accompagnés de leur parent ou assistant maternel.

Activités manuelles, sensorielles, éveil musical, motricité libre ou motricité fine sont au programme.

Cette année les Bambins ont aussi profité d'un spectacle de Noël, découvert la médiation animale et rencontré les ânes de l'asinerie du Dolmen. Quinze bambins qui feront leur rentrée en maternelle ont également été accueillis par les enseignants de petite section de l'école pour un moment d'immersion en classe de maternelle. Enfin, l'année s'est terminée par un traditionnel pique-nique au bord de l'eau.

L'association est ouverte à tous les enfants de la commune. Les matinées ont lieu les mardis et jeudis hors vacances scolaires. **Infos et inscriptions par mail : lesbambins.briollay@gmail.com ou par téléphone au 07 62 23 51 33.**



L'AGENDA

NOVEMBRE

VENDREDI

10 **SOIRÉE NOUVEAUX ARRIVANTS**

Salle des Tilleuls

SAMEDI

11 **COMMÉMORATION ARMISTICE**

suivi d'un moment convivial
Cimetière et salle des Tilleuls

SAMEDI

18 **CONCOURS DE BELOTE**

Société Le Beau Rivage

SAMEDI

25 **BOURSE AUX JOUETS**

Organisée par la Confrérie des Chevaliers de la bonne humeur

DIMANCHE

26 Salle des Nénuphars

DÉCEMBRE

VENDREDI

01 **REPRÉSENTATION THÉÂTRALE**

Qualité stricte !
Association Les Arlequins de la Plage
Salle des Nénuphars

SAMEDI

02

DIMANCHE

17 **MARCHÉ DE NOËL**

Association Confrérie des Chevaliers de la Bonne Humeur
CCAL des Varennes

OCTOBRE

DIMANCHE

01 **RANDO DES CASTORS**

Départ :
Rives-du-Loir-en-Anjou

MERCREDI

04 **RÉUNION PUBLIQUE :**

inventaire des Zones Humides
Salle des Tilleuls - 18 h 30

SAMEDI

07 **JOURNÉE CITOYENNE**

Salle des Tilleuls

DIMANCHE

08 **REPAS DES AÎNÉS**

Salle des Nénuphars

SAMEDI

14 **LE JOUR DE LA NUIT**

Rallumons les étoiles
Déambulation contée avec l'association Briollivre et Observation du ciel avec l'association Notandus
Entrée du marais - 20 h 15
(annulé en cas de pluie)

DIMANCHE

15 **ÉCO TRAIL & BIKE**

Association Run & Bike

SPECTACLE

Alerte à divaland
Association Solidarité migrants d'une rive à l'autre
Salle des Nénuphars

Suivez-nous sur Facebook et Instagram

  /BRIOLLAY